

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

Décret n° 2022 - 1862 du 14 octobre 2022
portant nomination du secrétaire exécutif du Conseil consultatif
de la jeunesse

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n° 15-2018 du 15 mars 2018 déterminant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil consultatif de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2018-276 du 18 juillet 2018 fixant les modalités de sélection des membres de l'assemblée générale du Conseil consultatif de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2018-277 du 18 juillet 2018 fixant le taux et les conditions d'attribution de l'indemnité de session du Conseil consultatif de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier : Monsieur Prince Michrist KABA MBOKO est nommé secrétaire exécutif du Conseil consultatif de la jeunesse.

Article 2 : Monsieur Prince Michrist KABA MBOKO percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Prince Michrist KABA MBOKO, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2022 - 1862 Fait à Brazzaville, le 14 octobre 2022



Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,


Anatole Collinet MAKOSSO.-

Le ministre de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi,


Hugues NGOUELONDELE.-

Le ministre de l'économie et des finances,


Jean Baptiste ONDAYE.-

Le ministre du budget, des comptes publics
et du portefeuille public,


Ludovic NGATSE.-